

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JANVIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.13

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Patrick FERRARI pouvoir à Mme Valérie VIGNE, M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Monique PONS.

Absent(s) excusé(s) : Mme Lylia CHALLAL, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA VILLE D'AUCAMVILLE : AVANCE SUR SUBVENTION

Exposé :

Le dossier de demande de subventions pour l'année 2023 n'a pas encore pu être déposé par l'association du personnel de la ville d'Aucamville. Toutefois, l'association a besoin de disposer de fonds pour engager les premières actions qu'elle a prévues sur l'année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une avance de 10 000 euros sur la subvention 2023, qui sera quant à elle examinée lors d'un prochain Conseil Municipal sur la base du dossier de demande de subvention.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver l'attribution d'une avance sur la subvention 2023 à :

- Association du personnel de la ville d'Aucamville = 10 000 euros.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement